

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Chalèze

Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté URB.19.08.A42, le Président de Grand Besançon métropole (GBM) a décidé l'ouverture d'une enquête publique relative à la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur le territoire de la commune de Chalèze ;

Cette enquête publique est organisée pour une durée de 32 jours consécutifs

du mardi 17 septembre 2019 au vendredi 18 octobre 2019 à 18h00.

Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet d'exprimer le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la commune. Il définit le droit des sols applicable à chaque terrain.

Le projet de PLU de Chalèze est soumis à évaluation environnementale.

Le Président du Tribunal Administratif de Besançon a désigné Monsieur Jean-Christophe WANTZ en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique sur support papier, ainsi que le registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public :

- ➔ En Mairie de Chalèze – Siège de l'enquête publique – 13, Grande Rue – 25220 Chalèze – Aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- ➔ Au Grand Besançon Métropole – Mission PLUi – 2, rue Mégevand – 25000 Besançon – Aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur un poste informatique au Grand Besançon Métropole – Mission PLUi – 2, rue Mégevand – 25000 BESANCON – Aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Chalèze :

- **Le mardi 17 septembre 2019 de 14h00 à 17h00 ;**
- **Le mercredi 25 septembre de 09h00 à 12h00 ;**
- **Le samedi 05 octobre 2019 de 09h00 à 12h00 ;**
- **Le vendredi 18 octobre 2019 de 15h00 à 18h00.**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête en Mairie de Chalèze, au Grand Besançon Métropole – Mission PLUi, ou adresser toute correspondance par écrit au nom du commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

**Mairie de Chalèze – Commissaire-enquêteur Elaboration du Plan Local d'Urbanisme
13, Grande rue – 25220 Chalèze.**

Les éléments du dossier d'enquête pourront être consultés en ligne, à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/1509>.

Des observations et propositions pourront être déposées en ligne pendant toute la durée de l'enquête à cette même adresse, onglet « Déposer une observation », ou envoyées directement à l'adresse suivante :

enquete-publique-1509@registre-dematerialise.fr.

Les observations et propositions déposées en ligne et envoyées par courriel seront annexées aux registres d'enquête publique disponibles en Mairie de Chalèze et au Grand Besançon Métropole, et consultables en ligne.

Toute information relative au dossier d'enquête publique peut être demandée à Fabienne MEOTTI, Mission PLUi du Grand Besançon Métropole, au 03 81 61 51 21 ou par mail plui@grandbesancon.fr.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie de Chalèze et au Grand Besançon Métropole – Mission PLUi, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et sur le site internet dédié à l'enquête publique pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le Conseil Communautaire est l'autorité compétente qui délibérera pour approuver le projet de PLU de Chalèze.

Pour le Président,
La Conseillère Communautaire Déléguée
A la Planification et à l'Urbanisme Opérationnel,
Catherine BARTHELET
Maire de Pelousey